



Madame, / Monsieur,

En tant que citoyen(ne) européen(ne) résidant aux Pays-Bas, vous pouvez choisir de voter aux Pays-Bas pour élire les représentants (néerlandais) au Parlement européen. Veuillez trouver, par la présente, le formulaire d'inscription qui vous permettra de vous inscrire sur les listes électorales.

Veuillez lire attentivement les explications figurant sur le formulaire. Vous souhaitez voter aux élections européennes dans le pays d'origine ? Vous n'avez rien à faire, sauf si vous vous êtes déjà inscrit(e) précédemment aux Pays-Bas. Vous pouvez demander ces informations auprès de la commune.

Si vous souhaitez voter aux Pays-Bas et que vous ne vous êtes pas encore inscrit(e), retournez le formulaire (avant le 09-04-2019) dûment complété et accompagné des pièces justificatives, à la commune à l'adresse ci-dessous:

Gemeente Terneuzen
T.a.v. Team Publiekszaken
Postbus 35
4530 AA TERNEUZEN

Veuillez agréer, Madame, / Monsieur, nos sincères et très respectueuses salutations.

Le Collège du Maire et des Adjoints

Modèle Y 32. Déclaration de vote pour les élections européennes aux Pays-Bas

Vous résidez aux Pays-Bas et vous êtes citoyen(ne) d'un autre État membre de l'Union européenne. Dans ce cas, vous pouvez choisir le pays où voter pour les élections européennes. En remplissant ce formulaire, vous déclarez voter aux Pays-Bas et non dans votre État membre d'origine. Si vous voulez voter dans votre pays d'origine, vous n'avez rien à faire pour les autorités Néerlandaises.

Après avoir déposé cette déclaration, vous restez (tant que vous résidez aux Pays-Bas) enregistré(e) aux Pays-Bas comme électeur/électrice pour les élections européennes. Si vous voulez à nouveau voter dans votre État membre d'origine, contactez votre municipalité pour retirer cette déclaration et inscrivez-vous auprès des autorités de cet État membre.

Quand déposer le formulaire?

La municipalité où vous êtes enregistré(e), doit avoir reçu ce formulaire (avant le 09-04-2019) au plus tard 44 jours avant la date des élections. Vous recevrez une carte d'électeur avec laquelle vous pourrez voter.

Identification

Joignez une copie d'une pièce d'identité en cours de validité:

- Un passeport en cours de validité d'un des pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- Une carte d'identité en cours de validité d'un des pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- Un permis de conduire en cours de validité d'un des pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- Un document dont un étranger doit disposer conformément à la Loi néerlandaise sur les Étrangers 2000 pour l'établissement de son identité, de sa nationalité ou de son droit de séjour.

Attention !

Voter à la fois aux Pays-Bas et dans votre État membre d'origine est une infraction pénale. Vous pouvez encourir une peine d'emprisonnement d'un mois maximum ou une amende.

1. Vos coordonnées

<i>Nom</i>	<i>prénom et autres initiales</i>	<i>nom de jeune fille (le cas échéant)</i>
_____	_____	_____
<i>Adresse</i>	<i>Commune</i>	<i>Pays</i>
_____	_____	Pays-Bas
<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>	<i>Sexe</i>
_____	_____	<input type="checkbox"/> M
		<input type="checkbox"/> F
<i>Dernières adresse et commune dans l'État membre d'origine</i>		

2. Signature

Je déclare que je ne suis pas privé(e) du droit de vote et que je ne participerai pas aux élections européennes dans un autre État membre de l'Union européenne.

Date:

Signature :
